



18 janvier 2010,

Secours populaire français

Haiti : urgence Départ d'une mission de solidarité

Une mission de solidarité du Secours populaire français se rend demain, 19 janvier, en Haïti pour effectuer une évaluation des besoins tant à Port-au-Prince que dans les autres régions touchées par le séisme. Elle sera de retour le 26 janvier prochain.

L'objectif du SPF est d'atteindre également les populations « oubliées » en dehors de la zone de Port-au-Prince ; en collaboration avec les partenaires associatifs haïtiens, avec lesquels il travaille depuis 1980 sur des projets d'urgence ou de développement.

Pour mener à bien ces futures missions de solidarité de post-urgence et de développement, le Secours populaire poursuit son appel aux dons et organise de nombreuses activités partout en France pour collecter des dons financiers auprès des particuliers et des entreprises.

Le 27 janvier prochain à 14h00, par exemple, Le Cirque d'Hiver offrira au SPF la recette du spectacle « Festif » en faveur des victimes du séisme.

Le mercredi 20 janvier à partir de 20h00 à la salle Charpy, le Paris Volley, lors du match de ligue des champions qui l'opposera à Istanbul, reversera 2 euros au Secours populaire pour chaque billet acheté par un spectateur.

Le Secours populaire collectera également des dons financiers auprès des salariés de Lagardère Active, pendant l'heure du déjeuner, en présence du président du Secours populaire français, Monsieur Julien Lauprêtre.

Merci de diffuser le plus largement possible cet appel et d'adresser vos dons financiers aux fédérations proches de votre domicile ou aux adresses suivantes :

Secours populaire français

Précisez « Haïti Urgence »

CCP 2333 S

BP 3303

75123 Paris cedex 03

Ou pour un don en ligne : www.secourspopulaire.fr

DON DE 1 EURO PAR SMS POUR LE SPF : Tapez HAITI au 80 333

Contact

Lorena Brun - 01 44 78 21 57 / 06 77 04 57 33 / lorena.brun@secourspopulaire.fr

Si les sommes collectées pour ce projet s'avéraient supérieures aux besoins, les administrateurs du Secours populaire français se réservent le droit d'allouer les fonds collectés à un projet similaire géré par l'association.